



LA FRANÇAISE

Information clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

La Française Index Variable - part S - FR0012336758

Ce FCP est géré par La Française Asset Management,
société du Groupe La Française

📍 OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds, de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euro » a pour objectif, sur la période de placement recommandée de 2 ans, d'obtenir une performance nette de frais supérieure à la moyenne équilibrée de l'EONIA capitalisé et du CMS 10 ans capitalisé.

Indicateur de référence : moyenne équilibrée de l'EONIA capitalisé et CMS 10 ans capitalisé

Le concept de gestion est celui d'une gestion active de l'exposition fondée, d'une part, sur les anticipations de déformation de la courbe des taux et, d'autre part, sur l'évolution relative des taux nominaux et réels, en fonction des anticipations sur le rythme de l'activité et l'inflation. Ainsi, le fonds s'appuie essentiellement sur une allocation dynamique visant à optimiser le potentiel de performance des titres de créance à revenu fixe, variable ou indexé sur un indice de prix.

La sensibilité du fonds est pilotée afin de limiter l'exposition au risque de taux et capter le potentiel de valorisation des dettes détenues sur des critères plus spécifiques (pente de la courbe, niveaux de taux, anticipations d'inflation, volatilité,...).

L'objectif de volatilité cible du fonds est fixé à 2% dans des conditions normales de marché avec une volatilité maximum de 3%.

La fourchette de sensibilité est comprise entre -1 et 4.

Le fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif dans des titres émis par des États ou assimilés (parapublics, garantis, supra nationaux). Les investissements dans la dette privée seront limités à 50% de l'actif du fonds. Le portefeuille est majoritairement composé de titres émis ou garantis par des États membres de la zone euro.

Le fonds pourra investir dans des titres libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% maximum de l'actif. Le risque de change est systématiquement couvert. Il peut toutefois exister un risque de change résiduel dû à une couverture qui n'est pas parfaite.

📍 PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :

La catégorie de risque 3 reflète les investissements du fonds dans des produits de taux du secteur public (majoritairement émis ou garantis par des États membres de la zone euro) ainsi que dans des titres de dette privée répondant à des critères de notation minimale, gérés avec une volatilité maximum de 3% et dans le respect d'une fourchette de sensibilité de [-1 ; 4].

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.

Les obligations du secteur privé ont une notation au moins égale à BBB - (équivalent Standard & Poor's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations et effectuera une analyse crédit lors de l'investissement.

Le fonds peut investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, de FIA et/ou de fonds d'investissement répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier et peut procéder à des opérations de cessions et acquisitions temporaires de titres.

Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : contrats à terme (futures), options, swaps. Chaque instrument dérivé répond à des stratégies de couverture ou d'exposition visant à (i) assurer la couverture générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques de marché, (ii) reconstituer de façon synthétique des actifs particuliers ou (iii) augmenter l'exposition du fonds au risque de taux face au marché. Les stratégies d'arbitrage visent (i) à mettre en oeuvre une stratégie d'investissement des anticipations d'inflation qui diffèrent des anticipations mesurées sur le marché ou (ii) à tirer profit des mouvements de courbe de taux, des écarts entre courbes de taux, des mouvements d'une prime de crédit ou de la courbe de volatilité des taux.

L'exposition globale du portefeuille est limitée à 500% de l'actif du fonds.

Durée de placement recommandée : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 2 ans.

Modalités de rachat : les rachats sont centralisés chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+1 (jour ouvré)

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce FCP ne bénéficie pas de garantie en capital.

Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés :

C'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.

Risque de crédit :

Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titre de créance ou du défaut d'un émetteur. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du FCP.

Risque de contrepartie :

Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
Frais courants	0,39 % (*)

(*) Ce chiffre correspond aux estimations de l'exercice en cours.

FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance	0,09 % (**) 24% TTC par rapport à la moyenne équi pondérée de l'EONIA capitalisé et du CMS 10 ans capitalisé majoré de 0.5%

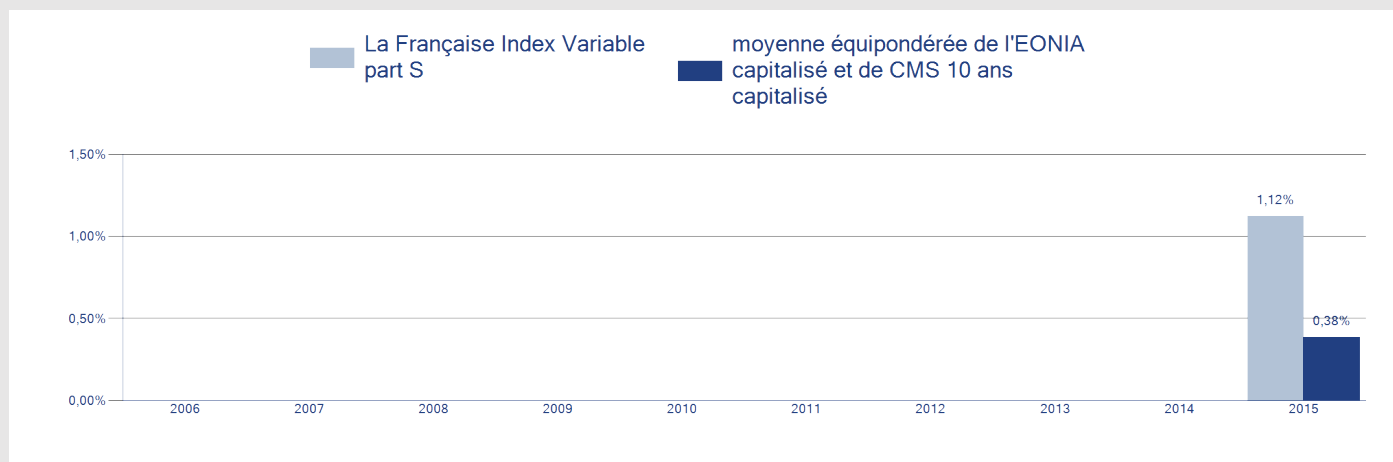
(**) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 31/12/2015 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Commission de surperformance : 24% TTC maximum de la différence si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de la moyenne équi pondérée de l'EONIA capitalisé et du CMS 10 ans capitalisé majorée de 0.5%. Ces frais de gestion variables sont limités à 0.15% maximum de l'actif net du fonds.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages pages 10 et 11 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.lafrancaise-gam.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



FCP créé le : 18/01/2001

Performance calculée en EUR

La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts S, C, R, N : disponible gratuitement sur le site <http://www.lafrancaise-gam.com> ou en contactant La Française Asset Management au tél. 33 (0)1 44 56 10 00 ou par e-mail : contact-valeursmobilières@lafrancaise-group.com ou par courrier : 128 boulevard Raspail 75006 Paris

Autres catégories de parts : C, R, N

Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.lafrancaise-gam.com

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.lafrancaise-gam.com et/ou dans le prospectus).

Politique de rémunération : la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer la rémunération variable et les avantages, est disponible sur le site internet : <http://lfgrou.pe/MnDZx7>. Un exemplaire papier est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

La responsabilité de La Française Asset Management ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

La Française Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26/08/2016